

CAHIER DES CHARGES POUR UNE DEMANDE DE FORMATION POUR LA PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

Préambule

Le diagnostic que vous avez réalisé dans le cadre du risque de circulation routière peut faire apparaître des besoins en formation.

La formation est une solution à un problème dont la résolution passe par la production de compétences.

L'action de formation n'est pas la seule réponse pour régler les problèmes de l'entreprise, c'est un moyen parmi d'autres dont il faut systématiquement vérifier la pertinence par rapport au problème.

Pour permettre aux prestataires de répondre au mieux à vos besoins de formation, le cahier des charges constitue la phase primordiale pour consulter les différents prestataires. Il vous permet également de faire le point en interne sur la finalité, les objectifs que vous souhaitez obtenir en recourant à ces prestataires.

L'entreprise pourra utilement se référer aux normes sur la formation professionnelle et la demande formation :

- NF X 50-755 : méthode d'élaboration de projets de formation,
- NF X 50-756 : cahier des charges de la demande.

UN CAHIER DES CHARGES...

Vous êtes convaincu qu'il faut agir sur le risque lié à la circulation routière et vous envisagez de faire appel à un prestataire extérieur. La recherche d'un prestataire potentiel comporte plusieurs étapes :

ETAPE 1

Préciser les objectifs à atteindre à travers l'intervention du prestataire

ETAPE 2

Elaborer le cahier des charges de la future intervention

ETAPE 3

Lancer un appel à consultation pour la prestation

ETAPE 4

Analyser les réponses reçues, rencontrer un ou des prestataires potentiels, et choisir le prestataire à retenir

Département
des Risques
Professionnels

80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex

Tél. : 05 56 11 64 36

05 56 11 68 58

Fax. : 05 57 57 70 04

documentation.prevention
@carsat-aquitaine.fr

www.carsat-aquitaine.fr

Démarche

1. Identification de l'entreprise et expression de ses besoins

Il s'agit pour vous de donner des indications concernant :

- identification de l'entreprise
- nombre et localisation des établissements (si plusieurs sites sont concernés)
- secteurs d'activités de l'entreprise
- personne responsable du projet
- interlocuteur du prestataire
- objectif poursuivi par l'entreprise (exprimé par la direction) : cela consiste à répondre à la question globale : « vers quoi tend l'entreprise de façon très générale ? »

2. La demande de formation

Objectifs généraux de la formation :

- décrire les enjeux de la formation pour l'entreprise, les points faibles et les points forts de l'existant qui ont conduit à cette demande
- fournir, s'ils existent, des éléments d'analyse qui ont mis en évidence ce besoin (audit, diagnostic) et tous éléments contextuels susceptibles d'éclairer le problème
- quelles sont les compétences que l'on souhaite acquérir et à quoi vont-elles servir ?
- quelle sera l'utilisation de ces compétences ? Préparation éventuelle d'un titre reconnu.

3. Public concerné

Services, fonctions, profils d'emplois : si besoin décrire leur travail, fournir les fiches de poste si elles existent :

- expérience au poste
- nombre de personnes à former
- moyenne d'âge
- compétences, formations déjà acquises en matière de prévention du risque routier
- motivation des personnes à former (Comment ont-elles été choisies ?)

4. Objectifs pédagogiques de la formation

Modalités pédagogiques : quelles sont les méthodes et les outils pédagogiques utilisés pour la formation (stage de formation, formation-action au poste de travail liée au projet à développer, formation en cours de production, auto-formation, ...).

Modalités d'intervention éventuelle d'une personne de l'entreprise (Qui, à quel moment de la formation, objectif de l'intervention).

En annexe 1, vous trouverez les référentiels de connaissance et savoir-faire définis pour la prévention du risque routier encouru par les salariés en fonction du public ciblé (chef d'entreprise, personnes «relais» d'entreprise, salarié-conducteur.)

En annexe 2, vous trouverez les différents thèmes susceptibles d'être abordés dans le cadre d'une action de formation visant à prévenir le risque routier encouru par les salariés.

5. Organisation de la formation

- Délai de réalisation, lieu du stage
- Durée de la formation
- Période prévisible de réalisation

Contraintes par rapport à l'organisation de la formation :

- groupe de personnes : minimum / maximum
- contraintes organisationnelles : nombre de jours consécutifs maximum, contraintes de production...

6. Evaluation de la formation

Comment et par qui seront mesurés :

- la satisfaction des stagiaires ?
- l'acquisition des connaissances ?
- les effets attendus (compétences acquises) en situation de travail ?

Par exemple :

- questionnaire d'évaluation des connaissances avant / après la formation (théorie + pratique) à 6 mois, 1 an
- contrôle de l'application des principes abordés lors de la formation (règles de chargement, de calage des charges, ...)
- prévoir un retour d'information suite aux observations faites par les stagiaires lors du stage : suggestions des stagiaires + suivi des actions correctives.

Possibilité d'action corrective

Possibilité de corriger, pendant la réalisation effective de la formation, certaines parties du programme de formation, en accord avec l'entreprise : comment est effectué le retour d'information sur le stage, points intermédiaires (date, avec qui, ...).

7. Budget prévisionnel

L'objectif est de demander au prestataire la fourniture d'un devis détaillé, phase par phase, faisant apparaître les éventuelles options, les frais de déplacements et d'hébergement... ainsi que les conditions de paiement : versement à la signature du contrat et échéances ultérieures, avec solde à l'issue de l'intervention.

8. Organisation du stage

Communication préalable faite par l'entreprise aux stagiaires

Les objectifs du stage, le déroulement, et les résultats attendus : comment ces informations ont-elles été données aux stagiaires ?

Logistique et moyens complémentaires mis en œuvre par l'entreprise pour faciliter la formation

Décrire les moyens humains, matériels et pédagogiques éventuellement mis à disposition par l'entreprise.

Exigence relative au profil des formateurs

L'entreprise peut avoir des exigences en terme d'années d'expérience dans le domaine, la formation, l'expérience / la connaissance de l'activité de l'entreprise, ...

9. Critères de sélection d'un organisme de formation

Informez les prestataires consultés de :

- la date limite de remise des réponses
- critères de choix du prestataire : modalités, délais de confirmation de la décision

En annexe 3, vous trouverez un exemple de tableau d'analyse des réponses aux différentes offres des prestataires.

Annexe 1

Référentiel de connaissances et savoir-faire

Publics ciblés

❶ Les décideurs, dirigeants et chefs d'entreprise

Ils ont le pouvoir de mettre en place une politique de prévention dans l'entreprise. Il s'agit plus d'emporter leur conviction que de leur faire acquérir des compétences techniques. Cependant, la spécificité de l'organisation d'une structure de prévention en entreprise pourrait faire naître une demande de formation de la part de ce public.

❷ Les personnes « relais d'entreprise »

Elles ont en charge, au sein de l'entreprise, la mise en place d'une démarche et d'un projet de prévention du risque encouru par les salariés.

❸ Les salariés exposés au risque routier

Tout salarié ayant à conduire un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle.

❶ LES DÉCIDEURS, DIRIGEANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

PRÉAMBULE ET INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

L'expérience montre que l'implication réelle et permanente des décideurs, dirigeants et chefs d'entreprise ainsi que de l'ensemble de la hiérarchie jusqu'au donneurs d'ordres tout au long du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'une politique efficace de management de la sécurité routière en entreprise, constitue l'une des clés essentielles de la réussite du projet.

Il s'agit donc, non pas de leur faire acquérir une compétence technique spécialisée, mais de bien les sensibiliser pour mieux les convaincre que le risque routier constitue un risque professionnel à part entière, qui doit être pris en compte et faire l'objet d'un traitement intégré. L'intention pédagogique est de motiver le chef d'entreprise à mettre en œuvre une politique pérenne de prévention du risque routier.

En effet la mise en place d'un programme de réduction du risque circulation en milieu professionnel est un gisement de progrès et d'amélioration de la performance de l'entreprise dans son domaine de compétence.

Il s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la qualité, de la sécurité des biens et des personnes, et de l'amélioration de la productivité de l'entreprise.

Objectifs pédagogiques de la sensibilisation

A l'issue de la sensibilisation, le décideur devrait être capable de :

- connaître les enjeux économiques en matière de prévention du risque routier encouru par les salariés
- connaître les responsabilités du chef d'entreprise dans ce domaine (article L. 230-2 du code du travail) et son rôle dans la mise en place d'une politique de prévention du risque routier encouru par ses salariés
- appréhender le financement de cette démarche de prévention, notamment le coût direct et indirect des accidents
- connaître et préparer les étapes d'un plan de prévention du risque routier encouru par les salariés :
 - diagnostic
 - plan d'actions
 - mobilisation de l'ensemble des salariés de l'entreprise
 - suivi, mesure de la performance
- connaître les partenaires internes et externes, leurs rôles
- connaître les financements du programme, retour sur investissement
- prendre conscience de l'influence de l'organisation concrète des missions de ses salariés sur le risque routier qu'ils encourent : planification des missions, rédaction des bons de commande, entretiens des véhicules.
- prendre conscience de ses propres capacités de conduite, de préférence en bénéficiant d'un audit de conduite (conforme au référentiel des rendez-vous d'évaluation destinés aux conducteurs confirmés)
- comprendre concrètement les lois physiques et psychophysiologiques de la conduite automobile
- choisir la personne relais au sein de l'entreprise :
 - son profil
 - son rôle
 - délégation de pouvoir.

② LES PERSONNES « RELAIS D'ENTREPRISE »

OBJECTIFS DE CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE

En ce qui concerne le groupe cible constitué des personnes dites « relais d'entreprise », les objectifs pédagogiques se décomposent en deux volets.

Nota bene : en fonction des paramètres structurels de l'entreprise, les objectifs de savoir et savoir-faire ci-dessous concerneront les capacités d'un individu ou de plusieurs personnes de l'entreprise.

Objectifs pédagogiques ayant trait à la prévention du risque routier

A l'issue de la formation, le participant devrait être capable de :

- situer son action dans le cadre général de la prévention du risque professionnels (notamment selon la loi 9111414 du 31/12/91)
- connaître les acteurs et le contexte institutionnel de la prévention du risque routier encouru par les salariés : médecine du travail, inspection du travail, CNAM, CARSAT, DSCR, INRS...
- comprendre, initier, animer, contribuer à mettre en œuvre et superviser :
 - l'élaboration d'un diagnostic/évaluation pluricausal et systémique (véhicules utilisés, usagers de ces véhicules, infrastructure logistique et l'environnement, organisation de l'entreprise) du risque routier encouru par les salariés
 - l'analyse pluricausale et systémique (véhicule utilisés, usagers de ces véhicules, infrastructure logistique et environnement, et organisation de l'entreprise) des accidents liés au risque routier en cohérence avec la problématique générale de la prévention des risques professionnels, telle qu'elle est décrite à l'article L.230-2 du Code du Travail (principe généraux de la prévention des risques professionnels)
 - le chiffrage et l'analyse des fréquences et coûts (directs/indirects) des accidents ou incidents ayant trait au risque routier
 - l'élaboration, la planification et la mise en œuvre d'un programme d'actions
 - le suivi, l'évaluation du programme d'actions et les actions correctives, notamment la mise en place des indicateurs qui permettent de suivre l'évolution du risque routier encouru par les salariés.

Objectifs pédagogiques pour la mise en œuvre du projet de prévention

A l'issue de la formation, le participant devrait être capable de :

- constituer une équipe projet comprenant, si besoin est, des prestataires extérieurs
- organiser, gérer, synthétiser les informations nécessaires à l'évaluation du risque routier et à la mise en œuvre d'une démarche de prévention du risque routier, notamment en faisant l'acquisition d'une bonne connaissance des circuits décisionnels et de l'organisation de la sécurité de son entreprise
- assister et informer le chef d'entreprise
- associer à la démarche les instances représentatives du personnel (CHSCT et/ou DP)
- analyser et prendre en compte la diversité des acteurs de l'entreprise à mobiliser, des enjeux en présence et des actions à entreprendre (détermination des leviers d'action)
- mener un plan de communication à l'intérieur de l'entreprise pour faire connaître les mesures de prévention menées, et à mettre en œuvre, notamment animer des réunions de sensibilisation au risque routier la recherche de solutions consensuelles, l'animation de groupes de travail...

Public ciblé

Les personnes chargées de la mise en place d'une démarche de prévention du risque routier encouru par les salariés auront, de manière optimale, une première expérience dans la prévention des risques professionnels ou dans ses secteurs connexes-environnement, sécurité, secourisme...

Le pré-requis de la formation est la motivation pour la prévention des risques

Le fait d'avoir mis en œuvre ou participé à des démarches de management de la qualité, de l'environnement, de la maintenance permettrait à la personne relais de connaître les outils et méthodes tels que ceux de la résolution de problèmes, la recherche de solutions consensuelles, l'animation de groupes de travail...

Facteur de réussite

Le succès de cette démarche pluriannuelle repose sur :

- la disponibilité de la personne relais et la mise à disposition des moyens nécessaires pour assurer sa mission
- la volonté et l'implication du chef d'entreprise et de la hiérarchie.

③ LES SALARIÉS EXPOSÉS AU RISQUE ROUTIER

OBJECTIFS DE CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE

En ce qui concerne le groupe cible constitué des salariés de l'entreprise, les objectifs pédagogiques se sont organisés sur deux plans : celui, global, de la prévention de ce risque professionnel et celui de l'organisation et du déroulement de la mission qui expose le salarié au risque routier.

Objectifs pédagogiques généraux

A l'issue de la formation, le participant devrait être capable de :

- comprendre le risque routier encouru par les salariés comme un des risques professionnels, dans le cadre général de la prévention des risques professionnels (notamment selon la loi 911414 du 31/12/91)
- connaître les différents risques professionnels et les diverses mesures de prévention qui le concerne par rapport à ces risques
- comprendre le risque routier sous son aspect pluricausal et systémique (véhicules utilisés, usagers de ces véhicules, infrastructure logistique et environnement, et organisation de l'entreprise)
- connaître les rôles, missions et responsabilités des différents acteurs de la prévention des risques professionnels et comment elles s'articulent avec la sienne
- connaître et comprendre les mesures de prévention des risques professionnels développées par son entreprise.

Objectifs pédagogiques ayant trait à l'organisation et au déroulement de la mission qui expose le salarié au risque routier

A l'issue de la formation, le participant devrait être capable de :

- identifier les étapes de sa mission qui l'exposent au risque ainsi que les mesures de prévention qui y correspondent et intégrer le déplacement dans le cadre de sa mission
- être un acteur de la prévention du risque routier, en connaissant le phénomène de la prise de risque, notamment sa banalisation et sa sous-estimation, en comprenant l'influence de cette prise de risque et de ses conséquences sur sa santé et, de manière prioritaire, en reliant le risque routier à son activité professionnelle réelle : organisation de ses tâches et conditions de travail

- rapporter les difficultés rencontrées lors de la réalisation de ses missions, connaître son rôle dans la prévention de ce risque, proposer des améliorations et participer, dans la mesure de ses moyens, à leur mise en œuvre
- connaître les étapes de l'examen que le véhicule nécessite : état de marche, entretien régulier et adéquation entre la tâche à remplir et le véhicule
- comprendre la phase d'appropriation des diverses commandes et spécificités du véhicule utilisé : gabarit, espace de vision interne et externe du véhicule, organisation du chargement et du matériel transporté...
- connaître les conditions de validité des permis nécessaires à la conduite des différents types de véhicules
- connaître et maîtriser les composantes du risque routier : adhérence et état de la route, état du véhicule, environnement, organisation du déplacement, charge mentale du conducteur...

Public ciblé

Tout salarié ayant à conduire un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle.

Facteurs de réussite

Le succès de cette démarche pluriannuelle repose sur :

- la volonté et l'implication du chef d'entreprise et de toute la hiérarchie par rapport à la prévention du risque routier encouru par les salariés
- les moyens mobilisés par le chef d'entreprise
- l'exemplarité du chef d'entreprise
- tous les salariés.

Annexe 2

Thèmes susceptibles d'être abordés dans le cadre d'une action de formation visant à prévenir le risque routier encouru par les salariés

ACTION SUR	Facteurs de risques identifiés	Thèmes de formation proposés	Personnes concernées	Références documentaires CARSAT/INRS	Qui peut vous aider ?
ENTREPRISE / ORGANISATION	Difficultés liées à la circulation dans l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un plan de circulation Elaboration d'un protocole de sécurité 	Encadrement	ED 941 ED 975 ED 6002	Prestataires conseils en prévention du risque routier
	Contraintes physiques et psychologiques : - fatigue excessive - cadence élevée - horaires de travail - stress lié à l'atteinte des objectifs - véhicule non adapté	<ul style="list-style-type: none"> Organisation des déplacements et leur utilité Planification du travail normal et anticipation des urgences Préparation de la mission Prise en compte du temps de conduite dans le temps de travail Formation à la gestion du temps 	Encadrement Usagers	ED 986 ED 935	Organismes spécialisés dans l'organisation
	Gestion du parc automobile	<ul style="list-style-type: none"> Choix des véhicules adaptés aux besoins de l'entreprise Attribution du véhicule fonction de la mission Procédure d'entretien des véhicules Procédure de dépannage des véhicules 	Chef de parc Responsable achat Service entretien	ED 755	Prestataires conseils en prévention du risque routier
CONDUCTEURS	Qualification des conducteurs	1) FIMO/ FCOS : réactualisation et apports de connaissances théoriques et pratiques pour une conduite préventive. <ul style="list-style-type: none"> Formation théorique et pratique à la conduite en sécurité d'un véhicule Arrimage et calage des charges conduite en charge Secourisme Manutention manuelle Exploitation d'un protocole de sécurité Rédaction et exploitation d'un constat amiable 2) Formation Risque Routier , utilisation d'un VUL	Conducteurs routiers Conducteurs VL Nouveaux embauchés Encadrement Utilisateur d'un VUL Encadrement Direction	ED 941 ED 6145 voir le lien organisme de formation risque routier en bas de page*	Prestataires de formation spécialisés dans la conduite en sécurité
	Méconnaissance du risque routier et de l'accident	<ul style="list-style-type: none"> Multicausalité de l'accident de circulation routière Analyse d'un accident 	Encadrement Usagers	ED 833	Prestataires conseils en prévention du risque routier
	Facteurs aggravants et conséquences	<ul style="list-style-type: none"> Informations sur les effets : <ul style="list-style-type: none"> de l'alcool de la drogue des médicaments de la vitesse du manque de sommeil Permis à points Responsabilité pénale Assurance 	Usagers	ED 986 Prev 301 Prev 304 Prev 306 Prev 307	Prestataires de formation spécialisés dans la conduite en sécurité, Assureurs Préfecture
ENVIRONNEMENT	Difficultés de circulation sur la voie publique : - états des routes - densité de la circulation - météo - zones à risques	Rendre capable les usagers d'analyser les situations présentes et d'appliquer les règles pratiques de la conduite en sécurité et faire face aux situations d'urgences, organisation des déplacements, connaissance des intervenants en sécurité routière	Usagers	ED 986 Prev 301 Prev 304 Prev 306 Prev 307	Prestataires conseils en prévention du risque routier, formation à la conduite en sécurité

* <http://entreprises.carsat-aquitaine.fr/prevenir-vos-risques-professionnels/formations-confiees-a-des-organismes-de-formation-partenaires/642-formation-risque-routier.html>

Annexe 3

Tableau d'analyse des réponses aux différentes offres des prestataires

PROPOSITION	Prestataire N° 1	Prestataire N° 2	Prestataire N° 3
Compréhension claire et exacte du problème			
Prise en compte des objectifs de l'action			
Description du déroulement pédagogique (méthodologie, contenu)			
Méthodes et outils pédagogiques proposés, alternance dans les méthodes proposées			
Adéquation scénario/objectif de formation/public			
Type de collaboration proposée, implication demandée			
Degré de personnalisation de la réponse en fonction des éléments fournis, adaptation aux formés (prise en compte de leurs acquis/expériences, activités professionnelles)			
Niveau de précision donné dans la réponse			
Clarté de la proposition			
Références et expériences de l'organisme			
Connaissance de l'activité de l'entreprise			
Coût			
TOTAL DE POINTS POSITIFS			